

LA LUMIÈRE

Volume 11, Numéro 1

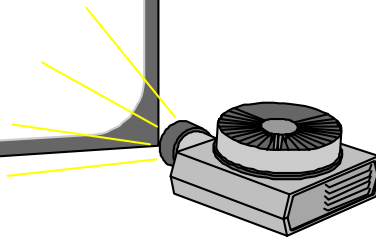
Mai 2005



Centraide
du Grand Montréal

www.centraide-mtl.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2005



Dans ce numéro :

Inscriptions APHRSO	3
Don de la FODI	5
Nouveau chroniqueur	6
Les personnes handicapées et l'intégration	7
Adoption du projet de loi 56	10

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale annuelle de l'APHRSO qui se tiendra le 6 juin 2005 à 19 h 00 dans nos locaux situés au 100, rue Ste-Marie à la Prairie.

Au cours de cette soirée, vous serez invités à élire les membres de votre conseil d'administration pour l'année 2005-2006 et vous aurez l'occasion de prendre connaissance de notre rapport d'activités.

N'oubliez pas que l'AGA est le moment privilégié pour faire connaître vos attentes pour que votre association continue d'être à la hauteur du mandat que vous lui avez conféré.

Nous espérons vous rencontrer en très grand nombre.

Votre Conseil d'administration

**C'est le temps
des inscriptions**

APHRSO

25
ans

Mot de la directrice

Bonjour à tous et à toutes,

C'est avec un immense plaisir que je me joins aux membres du Conseil d'administration et à toute l'équipe de travail pour vous présenter la première parution 2005 de votre journal. Pour l'APHRSO, ce moment de l'année est particulièrement important puisqu'il marque la fin d'une année financière et le début d'une autre. Nous en sommes donc à faire le bilan de notre travail qui vous sera d'ailleurs présenté lors de notre Assemblée générale annuelle.

Je dois admettre que, cette année encore, je ne peux qu'être très fière du travail accompli jusqu'à présent par toute l'équipe en place. Qu'il s'agisse de la permanence, de notre conseiller technique ou de notre équipe d'animation, tous ont fait un travail remarquable qui mérite d'être souligné. Grâce au dévouement de chacun d'entre eux, l'APHRSO a pu poursuivre sa mission et développer davantage chacun de ses volets.

En fait, nous avons en 2004, offert 1510 heures d'activités de loisirs qui ont connu un énorme succès, notre site internet a battu des records d'achalandage en accueillant plus de 15 000 visiteurs, les dossiers de promotion et de défense de droits se sont multipliés de manière à ne laisser aucun répit à la permanence de l'organisme.

Ajoutons à cela la gestion quotidienne, le travail en partenariat avec de nombreux organismes du milieu et bien sûr, la concrétisation de notre beau projet « Un toit pour moi ». L'APHRSO n'a donc pas eu le temps de se tourner les pouces.

Je peux d'ailleurs prédire qu'il en sera ainsi au cours de la prochaine année car déjà l'horaire est chargé. Il ne peut en être autrement en 2005 puisque l'APHRSO, en plus de célébrer l'inauguration officielle de son immeuble, célèbre également ses 25 années d'existence.

Et oui !

- 25 ans à promouvoir et à défendre les droits de la population handicapée,
- 25 ans à développer des activités et des services en vue de favoriser l'intégration sociale des enfants et des adultes qui vivent avec des limitations.

Après 25 ans, avons-nous été à la hauteur du mandat que vous nous avez confié ? La question mérite à mon avis d'être posée et c'est en compagnie de nos membres et de nos partenaires que nous pouvons répondre à cette question. Vos commentaires sont donc toujours appréciés, voire même essentiels si nous voulons que l'APHRSO soit le reflet de ses membres.

L'Assemblée générale annuelle est un bon endroit pour faire valoir vos positions mais sachez que vous pouvez, en tout temps, communiquer avec nous pour tout sujet qui vous préoccupe.

Au plaisir,

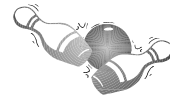
Nancy Côté
Directrice

C'est le temps des inscriptions pour les activités estivales de l'APHRSO

Vous trouverez dans le présent envoi la programmation des activités que nous vous proposons pour la période estivale. Vous avez jusqu'au **31 mai** pour vous inscrire aux activités qui vous intéressent.



Camp d'été pour les 5 à 21 ans, vendredis socioculturels pour nos adultes autonomes, balle-molle et quilles pour nos sportifs... tout y est pour passer un été des plus agréable et ce, en compagnie de notre chaleureux personnel d'animation qui n'attend que vous.

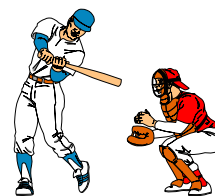


Inscription pour le camp d'été : appelez-nous pour réserver votre place et retournez-nous par la suite le formulaire complété, accompagné de votre chèque.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vous pouvez, en tout temps, prendre des ententes avec nous en ce qui a trait au mode de paiement des activités.

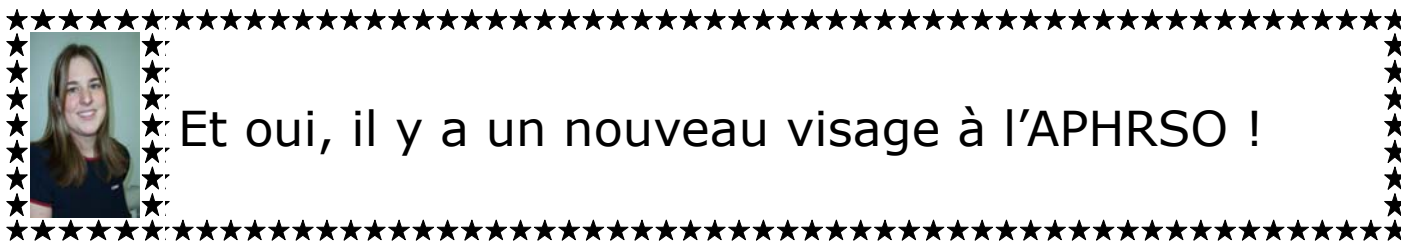
Les places étant limitées, faites vite!

BON ÉTÉ À TOUS!



Bureaux fermés

Veuillez prendre note que les bureaux de l'APHRSO seront fermés le 24 juin ainsi que le 1 juillet 2005.



Et oui, il y a un nouveau visage à l'APHRSO !

Bonjour à tous et à toutes !

Puisque j'ai une page entière à ma disposition, permettez-moi de me présenter en bonne et due forme : Je me nomme Geneviève Ledoux. Technicienne en Interventions en Loisirs de formation, je suis maintenant parmi vous en tant qu'agente de promotion.

Mais une agente de promotion, qu'est-ce que ça fait au juste ?

Une agente de promotion à l'APHRSO est notamment en charge de la campagne de sensibilisation en milieu scolaire, ce qui implique la prise de contact avec les écoles, l'élaboration et l'animation d'ateliers de sensibilisation pour des enfants de maternelle, de 3^e année primaire mais aussi d'adolescents (es) du secondaire.

Annuellement, une campagne de sensibilisation rejoint près de 2000 élèves, répartis dans 27 écoles de notre territoire. Notre activité de sensibilisation prendra fin en mai mais dès le mois de septembre, je devrai redémarrer le processus : contacter toutes les écoles et lancer l'édition 2005-2006 de notre campagne de sensibilisation en milieu scolaire.

Mais ce n'est pas tout. Je travaille également à la promotion d'activités thématiques telles que la SQPH, la Semaine de l'Action Bénévole, la Journée Internationale de la Femme, la Journée Internationale des Personnes Handicapées, etc. En ce sens, j'ai eu l'occasion de rencontrer les joueurs de notre équipe de hockey cosom ainsi que leur entraîneur, monsieur Yves Tétreault lors de la SQDI. C'est avec plaisir que j'ai assisté à la remise des certificats de l'Esprit Sportif et c'est avec autant d'enthousiasme que j'ai suivi l'équipe au Défi Sportif des Athlètes Handicapés en avril dernier.

Mon travail consiste également à siéger sur certaines tables de concertation de la région afin que soit représentée la personne handicapée. Notre participation à ces tables de concertation permet donc à l'APHRSO de créer de nombreux liens et partenariats avec les organismes du milieu. C'est d'ailleurs avec un de ces groupes que j'ai participé à l'élaboration d'une vidéo promotionnelle ayant pour but de faire connaître les organismes communautaires aux décideurs de la région.

Aie-je fait le tour de mes tâches ? Et bien non ! Particulièrement cette année, je suis responsable d'un bel événement, soit l'inauguration officielle de notre immeuble. C'est le 16 mai prochain que nos partenaires de la région seront invités à venir clôturer notre beau projet « Un toit pour moi ». Nous profiterons également de l'occasion pour souligner le 25^{ième} anniversaire de l'APHRSO.

Pendant la période estivale, je travaillerai aux côtés de notre directrice pour soutenir l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux. Il s'agit pour nous d'un tout nouveau projet de partenariat avec les municipalités mais surtout d'un défi de taille à relever.

En résumé, je suis la personne responsable de toutes activités visant à faire connaître l'organisme et la clientèle desservie. De part mon travail, je suis également la personne responsable des relations avec les partenaires du milieu. Voilà donc mon rôle au sein de l'APHRSO.

Au plaisir de vous rencontrer !

La FQDI fait un don à l'APHRSO



Le 27 janvier dernier, la Fondation québécoise de la déficience intellectuelle (FQDI) et Alimentation Couche tard remettait à l'APHRSO un don de 50 000 \$ en guise de contribution au projet « Un toit pour moi ». Cette généreuse somme a permis à l'APHRSO de procéder au remboursement intégral de l'hypothèque obtenue pour l'acquisition de l'immeuble.

L'aide financière a pu être accordée **grâce aux nombreuses boîtes de collecte de vêtements et articles usagés situées à plusieurs succursales d'Alimentation Couche-Tard**. La Fondation québécoise de la déficience intellectuelle (FQDI) amasse, depuis maintenant 16 ans, des fonds pour venir en aide aux organismes œuvrant à l'intégration et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes présentant une déficience intellectuelle. L'**activité principale** de financement de la Fondation réside en la **collecte d'articles et de vêtements usagés** par ses **boîtes bleues** ou les cueillettes à domicile. La vente de ces articles et vêtements permet à la FQDI d'octroyer la totalité des bénéfices réalisés en **aide financière** aux organismes qui en ont besoin.

Pour joindre la FQDI, composez le 514-725-9797 ou visitez leur site au : www.fqdi.ca

Saviez-vous que l'APHRSO

célèbre ses  25  cette année
ans

Samuel B.
Nouveau chroniqueur de l'APHRSO



L'APHRSO est fière d'annoncer la venue d'un nouveau chroniqueur pour notre journal. Il se nomme Samuel, il a 28 ans et il vit avec une déficience intellectuelle. Samuel aime écrire alors, nous lui avons proposé de nous écrire un texte de son choix, ce qu'il a accepté avec grand plaisir. Voici donc le tout premier texte de notre nouveau chroniqueur:

*Bonjour les amis,
Tous les vendredis, je participe aux activités de l'APHRSO à La Prairie. C'est très agréable. On peut s'amuser et se faire des amis. Il y a de la danse, des jeux, des collations et des monitrices gentilles.*

On joue aux cartes, on danse, on chante, on rit, on jase. Si ça te tente, viens nous voir au 100, rue Ste-Marie à La Prairie, tous les vendredis soirs. Tu peux téléphoner au 450-659-6519.

*Je t'attends
Samuel B*

L'APHRSO remercie Samuel de nous avoir écrit un texte pour notre journal. Considérant son talent et son intérêt pour l'écriture, l'APHRSO ajoutera dans sa prochaine parution une chronique toute spéciale qui s'intitulera:

La chronique à Samuel.



Du hockey haut en couleurs pour nos Éclairs

C'est le 1^{er} mai dernier que notre équipe de hockey cosom a participé à l'annuel **Défi Sportif** qui s'est déroulé au Centre Claude Robillard à Montréal.

Une journée qui a commencé tôt pour nos joueurs qui devait se rencontrer dès 7h30 à l'Association. Ce fût une avant-midi chargée puisque nos Éclairs devaient disputer 2 parties consécutives. C'est après une pause-lunch bien méritée qu'ils ont disputé leur 3^e partie en début d'après-midi.

Bien que n'ayant remporté aucune médaille, nos joueurs ont su démontrer leur grand esprit sportif et épa-ter le public avec de nombreuses lancers au but. Notre équipe démontre une forte défensive : ils se soutiennent, s'encouragent et donnent le meilleur d'eux-mêmes. Soulignons également la belle performance d'Hugo Boutin qui a fourni 2 buts successifs à son équipe.

Encore une fois bravo à toute l'équipe ainsi qu'à l'entraîneur, M. Yves Tétreault et ses assistants M. Dumas et M. Ménard. Un gros merci à nos «coachs» pour le travail génial que vous avez accompli auprès de l'équipe cette année. Un merci tout spécial à M. Michel Ménard de nous avoir conduit lors de cette journée. Merci également aux quelques 30 personnes qui ont comblé les gradins pour venir encourager l'équipe.



Les personnes handicapées et l'intégration

«.

La ségrégation volontaire pour affronter la «vraie» vie

«Ma fille a maintenant 30 ans. Elle vit seule en appartement. Elle va à l'épicerie, à la pharmacie, fait remplir ses ordonnances,, prend elle-même son rendez-vous chez le dentiste, lave ses vêtements ou les porte au nettoyeur, paie ses comptes seule, va à la banque seule... mais ne sait toujours pas compter jusqu'à 100 !»

ARLETTE COUSTURE, *Auteure*

Réflexions suscitées par la série du Devoir sur l'intégration des personnes handicapées

Je suis concernée davantage qu'impliquée maintenant par la condition des personnes handicapées. Comprenons-nous bien. Quand je parle de handicap, je parle de handicap intellectuel. L'intégration d'une personne limitée par un handicap physique devrait être normale. Quand l'intelligence et la compréhension sont là, on a la vie devant soi, même si elle est jonchée de difficultés. En revanche, après avoir espéré pendant cinq ans que ma fille, handicapée intellectuelle, puisse être intégrée dans les classes régulières, après l'avoir vue souffrir, j'ai heureusement été forcée de changer d'avis. Je dis «heureusement», et en voici les raisons.

Premièrement, le développement de l'enfant handicapé se fait déjà à un rythme différent, mais il peut «évoluer» avec les autres — comprendre le mot «évoluer» dans tous les sens —, au maximum, à mon avis, jusqu'à la fin du premier cycle scolaire. Maximum. Cela est dit avec plein de réserves puisque les enfants de la maternelle avaient, sans connaissance aucune de la psychologie, repéré la différence chez ma fille, sa fragilité et sa faiblesse. Conséquemment, elle était déjà le bouc émissaire

puisqu'elle n'avait pas le réflexe de se défendre. «*J'ai toujours été tapochée.*» Un enfant handicapé ne doit quand même pas être au programme scolaire pour apprendre la gentillesse aux autres. Je ne l'ai jamais vue se manifester, ou très rarement

Deuxièmement, la capacité d'apprentissage est autre. Il est clair qu'il était impossible à ma fille de comprendre, de suivre une consigne, de travailler dans le but d'obtenir un résultat. L'étapisme de l'apprentissage n'est pas évident, et nous comprenons mal, pour ne pas dire «du tout», qu'une personne ne puisse pas comprendre! En fait une personne handicapée intellectuelle serait une prise de courant sans fils branchés derrière le mur. L'apparence est trompeuse. «*Pourquoi est-ce moi, maman, je ne comprends pas?*»

Troisièmement, je ne sais pas comment se fait l'intégration dans les classes régulières et je me demande s'il y a toujours la personne qui accompagne et qui est assise près de l'enfant en difficulté. Si tel est le cas, celui-ci ne fait distinctement pas partie du groupe auquel il est censé être intégré.

Quatrièmement, l'intégration dans les institutions régulières, écoles primaires et secondaires, ressemblait davantage à un fourre-tout pour la bonne conscience. Dans la classe de ma fille, par exemple, au niveau secondaire — à noter qu'on atteint ce niveau à cause de l'âge et non des acquis —, on trouvait des délinquants, des enfants atteints de problèmes psychologiques, de troubles d'apprentissage et de déficience. On escortait également le groupe des «ding dong mongols» à la cafétéria avant l'heure du repas pour qu'ils mangent seuls. Une nièce m'a confirmé qu'à sa polyvalente, c'était la même chose et qu'ils ne voyaient jamais les classes «spéciales». Dans mon livre à moi, ça s'appelle de la ségrégation et non de l'intégration. De toute façon, dans l'école de ma fille, on a mis fin à cette pratique et on a fait manger les jeunes dans un local fermé, ensemble, pour les protéger du harcèlement.

Cinquièmement, après quelques mois de ce traitement, socialement et pédagogiquement inefficace, nous avons fait des pressions auprès de la commission scolaire pour que notre fille soit transférée à l'école Irénée-Lussier de Montréal, école spécialisée dans l'apprentissage de la *vie* ! Une merveille, même si le choc fut terrible en voyant la clientèle. Comme tous les parents, nous avons la conviction que notre fille n'était pas aussi atteinte que les autres jeunes.

Dans cette école, il y avait une chambre pour qu'on apprenne à y faire son lit et son ménage, une cuisine pour qu'on sache cuisiner, un atelier pour qu'on se familiarise avec le marteau, le tourne-vis, la pince, etc. Il y avait des contrats venus de l'extérieur pour que les jeunes fassent du travail utile à la société. Je me souviens que ma fille a mis de petites boules de métal dans des bouteilles de vernis à ongles. Elle a compté et mis des vis dans de petits sacs pour les quincailliers. Elle n'était pas peu fière, à l'épicerie, de voir que les assiettes métalliques qu'elle voyait sur les étagères étaient peut-être celles qu'elle avait empaquetées. Elle devait également aller à l'épicerie accompagnée d'un autre élève faire des achats avec une commande précise. Elle devait comparer les prix et payer. Pas évident quand on ne connaît pas la valeur de l'argent. Les transports en commun? Oui, elle les utilisait avec l'école, avec moi. Je mangeais mes chaussettes quand je la savais dans le métro, mais elle téléphonait pour dire qu'elle était bien rendue. Et elle téléphonait encore pour dire qu'elle rentrait. Elle s'occupait des jeunes non entendants arrivés là je ne sais comment.

Elle participait à des activités parascolaires. J'ai vu à Irénée-Lussier le plus merveilleux des spectacles, monté avec imagination et générosité, dans lequel les professeurs utilisaient les forces de tous. Les gymnastes étaient les trisomiques, qui sont drôles et ont une souplesse légendaire. Ma fille, elle, faisait un duo de danse. Un pur réjouissement.

Sixièmement après six ans de cette école, ma fille avait appris à avoir confiance en elle. Pendant six ans, elle réussissait

ce qu'elle entreprenait, et ce, sans avoir à se comparer aux autres élèves des classes normales. Elle ne passait pas ses journées en situation d'échec. Le téléphone ne déroutait pas, au point où il a fallu lui procurer une ligne personnelle. Elle avait ses amis, ses activités, ses loisirs, son bonheur.

Cette ségrégation que nous avons choisie — qui nous apparaissait d'abord comme un échec—lui aura permis de s'armer pour affronter la «vraie» vie. Car dans la vie, il n'y a pas toujours une personne assise à côté de nous pour nous occuper pendant que les autres apprennent. Il est faux que, dans la vraie vie, on va avoir une place. La vraie vie de la personne handicapée intellectuelle lui permettra-t-elle de travailler? Si le handicap est trop lourd, trouvera-t-elle un centre de travail adapté — trop rare — où on met de petites boules dans une fiole, des vis dans un sac?

*Ma fille vit seule en appartement
et, après deux ans, a signé son
bail elle-même.*

Ma fille a maintenant 30 ans. Elle vit seule en appartement et, après deux ans, a signé son bail elle-même. Merci à sa propriétaire, Mme Serre. Elle profite d'une supervision tantôt à la maison, tantôt à distance de la part des services sociaux (Daniel Barrière et une rencontre statutaire occasionnelle, Manon Ouimet). J'aurais préféré qu'elle ha-

bite une résidence construite sur le même concept que les résidences de personnes âgées, à savoir chacun chez soi tout en ayant le choix de prendre ses repas à la salle à manger, qu'elle ait aussi une permanence pour la sécurité, mais ce n'est apparemment pas possible, les ressources n'existent pas. Nous avons fait beaucoup de pressions, en vain. Ailleurs, la ressource est disponible; chez nous, non. Ma fille a voyagé seule, en avion, pour aller voir son père. Elle va à l'épicerie, à la pharmacie, fait remplir ses ordonnances, prend elle-même son rendez-vous chez le dentiste — vous ne pouvez pas savoir ce que représente ce simple geste —, lave ses vêtements ou les porte au nettoyeur, paie ses comptes seule, va à la banque seule... mais ne sait toujours pas compter jusqu'à 100! Elle ne sait pas écrire, ne sait pas lire, on voulait le lui apprendre par la méthode d'apprentissage global de la lecture et non la syllabique. Quel dommage! Elle s'est inscrite à des cours de lecture mis à sa disposition—la Clé des mots. Elle se débrouille mieux et n'a plus peur de tenter de lire les pancartes même quand ce sont des mots qu'elle n'a pas appris.

Ma fille a eu des amours malheureuses, maintenant heureuses, elle a un travail dans le «vrai» monde, dit «stage» — on pourra en reparler —, qu'elle accomplit pour la satisfaction de sa responsable, la belle Eve Fournier, et de son employeur, le collègue Jean-de-la-Mennais. Son amoureux, également handicapé, peut travailler sous supervision au salaire minimum. Elle a des amis handicapés, «tiens donc!», des loisirs avec des personnes handicapées (APHRSO), connaît de nombreuses personnes non handicapées mais leur préfère ses amis, «on se comprend».

Une de nos difficultés aura été de lui expliquer qu'il est impossible qu'un homme «normal» soit amoureux d'une personne handicapée intellectuelle. Pour comprendre, il faut imaginer la tête d'un élève de classe régulière courtisé par une amoureuse handicapée. Je suis prête à parier qu'on en ferait des gorges chaudes au détriment des deux!

Septièmement, quel mal y a-t-il à leur permettre de se regrouper alors qu'il est bien vu d'appartenir à une association? Avocats, dentistes, journalistes, relationnistes, ingénieurs... Les seules questions que je pose aux parents d'enfants qui fréquentent les écoles régulières sont les suivantes: a-t-il des amis? Participe-t-il aux activités? Peut-il y faire du sport, de l'impro? Est-il invité à s'inscrire aux activités avec les élèves des classes régulières ou en est-il exclu? Le téléphone sonne-t-il? Et vous, avez-vous le nom d'une personne handicapée dans votre bottin personnel et qui ne serait pas le petit voisin, ami de votre enfance? Les fréquentez-vous? Moi, non. C'est tout dire.

D'expérience, je sais que ma fille ne reçoit que les invitations de la famille pour des sorties, des soirées, etc. Des invitations qui viennent des proches, et même là, pas de tous. Mais des autres personnes «normales» qu'elle fréquente, rien. En fait, elle n'en attend pas, et ça ne la rend pas malheureuse. Quoique, à Noël, cette année, elle a demandé aux responsables de son école si elle était invitée au party de Noël des professeurs. On a corrigé le tir immédiatement

Je ne sais pas ce qu'il est advenu des écoles à vocation semblable à celle de l'école Irénée-Lussier. Aux dernières nouvelles, on avait alourdi sa clientèle — de celle des jeunes autonomes vers celle des jeunes non autonomes — et l'approche pédago-sociale avait forcément changé. Mais mes dernières nouvelles datent.

Pour avoir vu le bonheur des jeunes «ségrégués», je demande pardon aux jeunes handicapés qui ne pourraient pas bénéficier de telles infrastructures pour qu'ils apprennent à s'aimer et à gagner. Je suis heureuse de nos choix, toujours pénibles et douloureux, mais maintenant, quand je vois ma fille acheter 5 \$ de fleurs pour sa boîte à fleurs, je me dis que je pourrai mourir sans avoir le sentiment de l'abandonner.

Source le Devoir

Semaine de l'action bénévole
2005 du 17 au 23 avril



C'EST BON POUR LE MORAL!

Merci à tous nos bénévoles

L'APHRSO tient à profiter de la parution de ce journal pour remercier encore une fois tous ceux et celles qui contribuent, par leur apport bénévole, à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

En 2004-2005, c'est plus de 400 heures de bénévolat qui ont été offertes à l'APHRSO par des hommes, des femmes et des étudiants désireux de s'impliquer au sein de notre organisme. S'ajoute à cela le dévouement incalculable des membres de notre Conseil d'administration qui encore une fois cette année, n'ont pas ménagé les efforts.

En mon nom personnel, en celui de mes collègues de travail mais surtout, au nom de tous nos membres,

**UN GROS MERCI D'AVOIR DONNÉ
DE VOTRE TEMPS AU PROFIL DE
L'APHRSO.**

Nancy Côté
Directrice

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Une loi qui responsabilise

Sanctionné le 17 décembre dernier, le projet de loi n° 56 modifie substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, et la rebaptise en y rattachant sa finalité propre: «en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale». Par cela même, et par l'inclusion de l'article 1.1 qui spécifie que leur intégration à la société doit se faire « au même titre que tous les citoyens », elle reconnaît aux personnes handicapées un statut de citoyen à part entière.

Un long et difficile parcours a dû être effectué avant de franchir ce fil d'arrivée historique. Faisons un petit saut dans le temps pour mieux comprendre. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée nationale à l'unanimité en 1978, était une réponse à la mobilisation sociale de l'époque autour de la reconnaissance des droits des personnes handicapées et de leur famille. «Il faut dire, explique M^e Christian Roux, conseiller juridique à l'Office ayant travaillé étroitement à l'élaboration du projet de loi, qu'au début des années 1970, les travaux de la Commission Castonguay-Nepveu avaient d'une certaine manière sorti ces personnes du silence et de l'oubli où elles étaient confinées depuis des lustres. » L'évolution des droits de la personne aidant, la nécessité d'intégrer les personnes handicapées à la société et de leur permettre de vivre comme tout le monde devenait évidente. C'est précisément sur cette base que s'est construite la loi adoptée en 1978, «et c'est toujours cet objectif ultime d'intégration sociale qui sous-tend la loi actuelle», d'ajouter M^e Roux.

Des progrès significatifs en matière d'intégration sociale ont été enregistrés, nous ne pouvons le nier. De nombreux programmes et services ont été développés dans tous les secteurs afin de permettre aux personnes handicapées d'accomplir plus librement leurs activités et de leur donner une voix au chapitre social. La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées y a contribué, mais l'objectif d'une pleine participation sociale des personnes handicapées est loin d'être réalisé. En effet, les bilans dressés ces dernières années

démontrent que des obstacles considérables persistent dans certains secteurs d'activités cruciaux. «Vingt-cinq ans plus tard, il devenait impératif, estime le conseiller juridique, que la Loi subisse une cure de rajeunissement afin qu'elle fournisse des outils mieux adaptés au contexte social actuel».

La Loi fraîchement modifiée confère donc une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration. Elle accorde une importance indéniable à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés face aux besoins particuliers des personnes handicapées. D'entrée de jeu, l'article 1.1 de la Loi met la table: «La présente loi vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société... » Selon M^e Roux, plusieurs mesures traduisent cette préoccupation du législateur au sujet de la responsabilisation. Mais ces mesures, quelles sont-elles précisément?

DES PLANS D'ACTION PUBLICS

L'activité gouvernementale rayonne dans tous les secteurs de l'activité humaine. Aussi, les ministères et organismes publics comptant au moins 50 employés ainsi que les municipalités de 15000 habitants et plus ont désormais l'obligation de produire chaque année un plan d'action et de le mettre en oeuvre. «Les plans d'action devront identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité, selon leurs attributions respectives, et proposer des mesures correctives», explique M^e Roux. On attend d'une telle mesure des retombées positives et variées sur le quotidien des personnes handicapées. Ces plans devront être rendus publics, et le premier d'entre eux devra être adopté au plus tard le 17 décembre 2005.

UNE CLAUSE D'IMPACT

Il s'agit d'un article de la Loi qui stipule que le ministre responsable de son application devra obligatoirement être consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements du gouvernement du Québec pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées. Cette clause d'impact,

selon M^c Roux, permettra d'ajuster immédiatement ces mesures aux besoins des personnes handicapées lorsqu'ils sont mis en cause plutôt que d'agir rétrospectivement. «Tout le monde conviendra, ajoute-t-il, qu'il est généralement plus difficile et plus coûteux de défaire ce qui a été fait que de prévoir au moment propre. »

UN SECTEUR CRUCIAL : LE TRAVAIL

Le travail, on le sait, demeure un secteur névralgique pour les personnes handicapées. Afin de favoriser leur intégration au marché du travail, la Loi confie au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la responsabilité d'élaborer une stratégie d'intégration et de maintien en emploi, de la coordonner ainsi que d'en assurer le suivi et l'évaluation. «Il importe de noter, signale M^c Roux, que des objectifs de résultats devront être élaborés en collaboration avec les milieux patronaux et syndicaux.. » Plusieurs ministères et organismes publics, notamment l'Office, seront associés à ces travaux. La Loi accorde également au ministre responsable le pouvoir de consulter les organismes de promotion.

Avant le 17 décembre 2007, le ministre responsable de l'élaboration de cette stratégie, en concertation avec l'Office et les ministres concernés, devra déposer au gouvernement un rapport faisant état de l'avancement des travaux. Une révision de la stratégie est également prévue dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi (décembre 2009). «Il s'agira donc, explique M^c Roux, d'évaluer la situation de l'emploi des personnes handicapées, de mesurer les impacts sur elle des actions découlant de la stratégie, de formuler des recommandations et d'en faire rapport au gouvernement. »

De plus, les personnes handicapées seront dorénavant incluses en tant que groupe cible parmi ceux visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. «Elles pourront bénéficier de mesures qui favoriseront leur accès à des emplois dans des organismes publics comme Hydro-Québec, la Sûreté du Québec, les municipalités et commissions scolaires», précise-t-il.

D'autre part, la Loi stipule maintenant que les entreprises adaptées devront favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail autre qu'adapté et avoir au moins 60 % de ces personnes à leur emploi.

La Loi fraîchement modifiée confère donc une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration. Elle accorde une importance indéniable à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés face aux besoins particuliers des personnes handicapées.

UN MEILLEUR ACCÈS AUX SERVICES DE TRANSPORT

Le transport est indéniablement un facteur de participation sociale important. La plupart des activités quotidiennes, qu'elles soient scolaires, professionnelles, médicales, sportives ou autres, en dépendent. Il importe donc d'harmoniser les différentes composantes de son réseau. Aussi, l'ensemble des organismes de transport en commun devront, d'ici le 17 décembre 2005, faire approuver par le ministre des Transports, si ce n'est déjà fait, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'ils desservent.

En outre, toute municipalité devra assurer l'accès des personnes handicapées à des services de transport adapté sur son territoire, et ce, à compter du 17 décembre 2005. Les municipalités pourront contracter afin d'assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de leur territoire.

DES DOCUMENTS, DES SERVICES ET DES IMMEUBLES ACCESSIBLES

L'accès à l'information et aux services gouvernementaux ne pose généralement pas de problème pour la majorité des Québécoises et des Québécois. Cependant, les personnes handicapées sont bien souvent défavorisées en ce domaine. En vue d'améliorer cette situation, le gouvernement devra établir d'ici décembre 2006, après consultation de l'Office, une politique d'accommodement raisonnable en matière d'accès aux documents et aux services offerts au public.

Dans le même laps de temps, le ministre du Travail, en collaboration avec l'Office ainsi que les ministères et organismes concernés, devra produire un rapport

au gouvernement sur l'accessibilité des immeubles assujettis à la Loi sur la sécurité dans les édifices publics ou à la Loi sur la santé et la sécurité du travail ayant été construits avant 1976. «Ce rapport, explique M^c Roux, devra porter entre autres sur les problèmes d'accessibilité de ces immeubles, sur les types d'immeubles qui pourraient être visés par des normes ou en être exemptés, le tout accompagné d'un calendrier de réalisation.» Un an après le dépôt de ce rapport, le ministre a l'obligation de déterminer par règlement les catégories d'immeubles qui devront être rendus accessibles et les normes que les propriétaires devront respecter.

Il faut ajouter à ces différentes mesures le fait que dans le cadre de leur processus d'approvisionnement, les ministères, les organismes publics et les municipalités, lors de l'achat ou la location de biens et de services, auront l'obligation de tenir compte de leur accessibilité aux personnes handicapées.

D'AUTRES OBLIGATIONS

La loi contient bien sûr d'autres obligations. Parmi elles, on retrouve, entre autres, la nomination par les ministères et organismes publics, d'ici le 17 décembre 2005, d'une personne assurant la coordination de services aux personnes handicapées au sein de leur organisation respective dont les coordonnées devront être transmises à l'Office. «En désignant des interlocuteurs précis, les échanges pourront être facilités», ajoute le conseiller juridique.

De plus, suite à une recommandation de l'Office reliée à l'application de la Loi, les ministères, municipalités ou organismes publics doivent, dans les 90 jours, lui fournir une réponse écrite. Ils ont aussi l'obligation de collaborer lors de représentations de l'Office en faveur d'une personne handicapée.

CONCLUSION

Il est évident que l'application des mesures que contient cette loi demande l'implication et la collaboration de l'ensemble des partenaires. Cependant, elle va plus loin encore en leur demandant d'adopter une vision commune dans l'application des mesures qu'elle préconise. En effet, la loi énonce clairement des orientations qui doivent les guider, «orientations largement inspirées de celles de la politique d'ensemble *À part ... égale*», fait valoir Me Roux. Elles consistent, entre autres, à adopter une approche centrée sur la personne handicapées dans son ensemble,

à favoriser son autonomie et sa participation à la prise de décision et à donner priorité à son maintien ou son retour dans son milieu de vie naturel.

Fait à signaler, la Loi contient également une disposition prévoyant une révision de sa mise en œuvre tous les cinq ans, celle-ci devant faire l'objet d'un rapport. «Le texte de loi ou sa mise en œuvre, selon le cas, pourront ainsi s'ajuster périodiquement aux impératifs sociaux de l'heure et favoriser des interventions mieux ciblées», indique-t-il. «L'ensemble de ces modifications législatives offrent un potentiel qui laisse espérer des avancées significatives dans l'atteinte de l'objectif social que nous nous sommes fixé collectivement», de conclure Me Roux.

Pour plus d'informations, contactez l'OPHQ au 514-873-3905 ou 1-888-873-3905 et sur le site www.ophq.gouv.qc.ca

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC Printemps 2005 Vol. 14, n°2

EXPRIMEZ-VOUS!

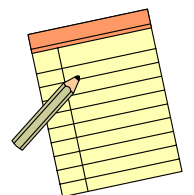
Vous voulez vous exprimer, réagir à un article ou à une opinion exprimée avec lequel vous êtes en accord ou même en désaccord ;

Faites-nous parvenir votre article par courrier ou encore par courriel à :

info@aphrso.org

Nous serons heureux de le publier dans *votre journal.*

Futurs chroniqueurs à vos crayons!



LES LOISIRS DE L'APHRSO

Comme à chacune de nos sessions, une grande variété d'activités de loisirs se sont déroulées pour divertir petits et grands. Voici un bref retour sur les activités qui ont eu lieu depuis janvier et qui se poursuivront jusqu'à la mi-juin.

Atelier d'expression artistique

Nos 19 participants travaillent fort et s'amusez depuis le début de la session. Puisque cette année marque les 25 ans de l'APHRSO, nos participants ont mis le paquet pour vous offrir un spectacle hors du commun qui sera présenté au public lors de notre prochaine fête de Noël.

Samedi-jeunes

Quel beau groupe que celui de l'activité samedi-jeunes. Durant la session, les participants ont eu la chance de jouer dans la neige, de participer à un Beach party, d'aller jouer aux quilles, de passer la journée en pyjama et de se sucrer le bec à l'érablière. Ils ont bien sûr fait d'autres activités et ce n'est pas tout puisque la session se termine seulement le 11 juin prochain.

Quilles

WOW! Près d'une trentaine de joueurs se réunissent chaque lundi soir au Salon de quilles Le Riverain. Pour répondre à tout ce beau monde, l'APHRSO a dû procéder cette session-ci à l'ajout d'une animatrice supplémentaire.

Vendredis socioculturels

Café rencontre, jeux de société, danse, improvisation et soirées thématiques ne sont là que quelques-unes des activités qui divertissent plus d'une vingtaine de participants adultes chaque semaine. S'ajoute à cela notre traditionnelle sortie cabane à sucre qui chaque année, fait de nombreux heureux.



*** Balle-molle***

ATTENTION LA SAISON DÉBUTERA
LE 21 MAI PROCHAIN.
N'OUBLIEZ PAS DE VOUS
INSCRIRE.

La gang des pas pressés

Que de joie et de bonheur que de se retrouver chaque mercredi en compagnie des membres de la gang des pas pressés. Discussions, jeux, rigolades, dîner en groupe et j'en passe, représentent une journée type de leur rencontre. Bonne humeur et dynamisme sont toujours au rendez-vous!

TOUTES CES BELLES ACTIVITÉS SONT
SOUS LA RESPONSABILITÉ DE NOTRE PER-
SONNEL D'ANIMATION. SANS LE DÉVOUE-
MENT ET LA GENTILLESSE DE NOS ANIMA-
TEURS ET DE NOS BÉNÉVOLES, LES ACTI-
VITÉS DE L'APHRSO NE SERAIENT CERTAI-
NEMENT PAS AUSSI AMUSANTES.

MERCI À NOS ANIMATEURS/TRICES :
Sarah, Mylène, Amélie, Francis, Véronique et
Stéphane

Et

À NOS NOMBREUX BÉNÉVOLES.
UN MERCI SPÉCIAL À
MONSIEUR YVES TÉTREAULT ET À
MONSIEUR ANDRÉ BEAUBIEN.



Découvrez l'AQEA Chapitre Montérégie Association Québécoise pour les enfants atteints d'audimutité (dysphasie)

L'association a été fondée en 1989 par des parents qui avaient le désir de se regrouper pour sensibiliser leur communauté à la réalité des enfants atteints d'audimutité. Notre mission est de favoriser une meilleure connaissance des enfants atteints de dysphasie et promouvoir à tous les niveaux les services d'aide à ces enfants et à leurs parents.

Nos principaux objectifs sont de regrouper les parents d'enfants dysphasiques, de sensibiliser la communauté à la réalité de ces enfants, d'informer les parents de leurs droits et des divers services dont eux et leurs enfants peuvent bénéficier et finalement de sensibiliser les services de garde, les services éducatifs, les services de santé et services sociaux, les instances gouvernementales et les professionnels en général à la réalité des enfants dysphasiques.

L'AQEA Montérégie regroupe aujourd'hui près de 170 membres dont plus des deux tiers sont des parents d'enfants dysphasiques l'autre tiers, des professionnels et intervenants des milieux de la santé et de l'éducation.

Nos bureaux administratifs sont situés au 42, rue St-Pierre, local 10, à St-Constant. Pour connaître notre programmation ou pour toutes autres questions, vous pouvez nous joindre au (450)635-1961 ou visiter notre site au www.aqea-monteregie.qc.ca.

Qu'est-ce que la dysphasie?

La dysphasie résulte d'une dysfonction cérébrale au niveau de la zone du langage, entraînant des limitations au niveau de la compréhension et l'expression du langage, au point d'empêcher l'enfant de communiquer normalement et d'accomplir des activités liées à son âge.

Ça touche qui?

Il semble que plus de garçons que de filles en sont atteints. Mentionnons seulement qu'aux troubles d'abstraction, s'ajoutent des troubles de généralisation et des troubles de perception du temps ainsi qu'occasionnellement des troubles de perception auditive. Notons que les troubles d'apprentissage accompagnent constamment cette pathologie.

Les enfants audimutés ou dysphasiques présentent généralement une intelligence normale, un sens de l'observation développé et un désir de communiquer. Malgré cela, la dysphasie est considérée comme un problème grave de la communication et du développement, ce qui nécessite une approche individualisée et adaptée, notamment au niveau de la famille et des services éducatifs.



Site internet

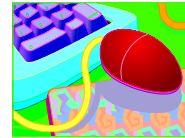


Références utiles

Nouveau : Handicap Montérégie : www.handicapmonteregie.com

Le portail Handicap Montérégie.com est une vitrine exceptionnelle sur les organismes de personnes ayant un handicap ou un problème de santé mentale de la Montérégie. Sous une même enseigne, vous trouverez des informations sur :

- les organisations de personnes ayant un handicap ou un problème de santé mentale
- les organisations dédiées aux personnes ayant un handicap ou un problème de santé mentale
- les organisations québécoises et canadiennes
- l'accompagnement des personnes ayant un handicap ou un problème de santé mentale
- les outils facilitant l'accès à Internet
- les notions de base vous permettant d'utiliser l'informatique et l'Internet
- l'actualité



Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) : www.ophq.gouv.qc.ca

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat général de veiller à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services aux personnes handicapées et à leur famille, dans le but de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. L'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur, tant sur une base individuelle que collective.

Le Protecteur du citoyen : www.protecteurducitoyen.qc.ca

Le Protecteur du citoyen a pour rôle de surveiller et de faire corriger les négligences, les erreurs, les injustices et les abus des ministères et organismes du gouvernement du Québec. À cette fin, il reçoit et traite les plaintes des personnes, des corporations ou des associations qui s'adressent à lui et qui sont de son ressort. Il peut aussi intervenir de sa propre initiative.

La commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : www.cdpedj.qc.ca

Tout être humain possède des droits et libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Et tous sont égaux en valeur et en dignité... C'est ce qu'affirme la *Charte des droits et libertés de la personne*. Et ce sont de tels droits que vise à protéger la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Mais ces idéaux peuvent avoir pour revers la discrimination, le harcèlement, l'exploitation, l'exclusion ou, pour des enfants en difficulté, des lacunes dans les services auxquels ils ont droit. La Commission a pour mission de veiller à la promotion et au respect des droits au Québec.

Le curateur public : www.curateur.gouv.qc.ca

Au Curateur public, nous veillons à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Nous nous assurons que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Nous informons la population et les intervenants et nous les sensibilisons aux besoins de protection découlant de l'inaptitude. Au Curateur public, nous administrons provisoirement des biens non réclamés et nous nous assurons, par une recherche active, qu'ils seront remis à leurs propriétaires ou ayants droit ou, à défaut, à l'État.

Sans oublier le site internet de l'APHRSO : www.aphrso.org

Le magasin Andy & Ludik : www.andyludik.com

Enfin, à Québec, un magasin dédié aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, physiques, intellectuelles ou mentales.



Magasin Andy & Ludik
535, boul. Ste-Ane, suite 700
Beauport G1E 3I6
418-571-0045 / 418-667-0606
Courriel: andyludik@globetrotter.net

Saviez-vous que ...

Vous pouvez régler d'un seul coup vos achats à votre loterie préférée. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous vous ferons parvenir un formulaire d'abonnement.

Ainsi, vous participez au financement d'une association sans but lucratif tout en rendant plus facile votre participation aux diverses loteries de Loto-Québec.

De plus, Loto-Québec vérifiera pour vous vos numéros chaque semaine.

Qui sait !... De toute façon, il ne vous en coûte pas un sou de plus et vous aidez notre cause.

Jouez vos numéros chanceux, tout en contribuant au financement des activités de l'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest.

L'abonnement en groupe est particulièrement intéressant, parlez-en à votre famille, vos amis et vos collègues de travail. Tout le monde peut s'abonner à la chance et appuyer du même coup l'APHRSO.

Retrouvez-nous
sur le web!
www.aphrso.org



Service d'abonnement à différentes
loteries de Loto-Québec

Plus besoin :

- d'acheter vos billets chaque semaine
- de vérifier vos numéros
- d'aller réclamer vos lots

Loto-Québec le fait pour vous!

Si vous gagnez, vous recevez votre chèque par la poste.

OFFREZ-VOUS VOS LOTÉRIES PRÉFÉRÉES :

pour 6 mois ou 1 an,
seul ou en groupe
(jusqu'à 10 personnes)



*Aidez une bonne cause et
abonnez-vous à la chance!*



L'ABONNEMENT À LOTOMATIQUE VOUS PERMET DE
CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE NOTRE ORGANISME :

APHRSO

Vous voulez aider notre cause en vous abonnant?

C'est simple!

Remplissez le formulaire d'abonnement, ajoutez-y votre paiement, glissez le tout dans l'enveloppe-réponse... et le tour est joué!

18 ans +

Merci beaucoup!

Mai 2004